Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260320-2026_03_01-DE

DEPARTEMENT
DES
COTES D'ARMOR

COMMUNE DE
PLERNEUF

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLERNEUF**

Séance du 20 mars 2026

Nombre de membres du Conseil municipal en exercice est de : 15

Nombre de votants : 15

Suffrages exprimés :
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
16 mars 2026

Date d'affichage
16 mars 2026

N° de la délibération **:**
2026/03/01

Objet de la délibération **:**
Election du Maire

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, afin de l'organiser dans le respect des règles sanitaires – notamment de distanciation (*article 6 de la loi N° 2020-1379 du 14 novembre 2020),* sous la présidence de Monsieur Philippe LE MEHAUTE, membre du conseil municipal le plus âgé.

Présents : Mrs. LE MEHAUTE, CHASSAGNE, CLERMONT, LE CASTREC, LEMAITRE, BARBIER, LE BELLEGO, OLLIVIER,
Mmes. QUILGARS LABARRE, LE GALLOU, JAFFRAIN, BOLLORÉ, VANCAPPEL, DUPAS, DESNOS,

Absents (excusés) : /

Secrétaire de séance : Mme DUPAS

Le Conseil Municipal,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-7, L2122-1, L2122-4 et L 2122-7, L2122-8 ;
CONSIDÉRANT que le plus âgé des membres présents du conseil municipal prend la présidence de l'assemblée ;
CONSIDÉRANT que Monsieur Philippe LE MÉHAUTÉ, Président invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire par vote à bulletin secret, conformément à l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé ;
CONSIDÉRANT que Monsieur Philippe LE MÉHAUTÉ, Président lance l'appel à candidature pour la fonction de Maire ;
CONSIDÉRANT la candidature de :
- Monsieur Philippe LE MÉHAUTÉ ;
CONSIDÉRANT que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue ;
CONSIDÉRANT que chaque conseiller municipal est alors invité à déposer dans l'urne son enveloppe contenant son bulletin de vote ;

Après avoir procédé aux opérations de vote,
1er tour de scrutin
Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260320-2026_03_01-DE

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260320-2026_03_01-DE

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Nombre de Conseillers Municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 15
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Nombre de bulletins blancs : 0
Suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

A OBTENU : Monsieur Philippe LE MÉHAUTÉ : 15 voix (quinze)

Monsieur Philippe LE MÉHAUTÉ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élu Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Le secrétaire de séance
Marine DUPAS

Le Maire,
Philippe LE MEHAUTE.



Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260320-2026_03_01-DE